Groupe de réflexion et d'échange école inclusive

de l'Aude, 31 Mars 2021.

Compte-rendu du SNALC

Présents : **Administration,IEN,chefd'établissement,fédérations des parents d'élèves,ARS,*Organisations syndicales* : UNSA, FSU, SNUDI-FO, SNALC.**

Ce groupe de réflexion et d'échange portait sur l'école inclusive.

La scolarisation effective des élèves en situation de handicap constitue un enjeu partagé de l'éducation nationale et de l'agence régionale de santé.

Objectifs :

« -Assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.
- Engager une transformation profonde de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et une amélioration significative des conditions de recrutement, de formation et de travail de leurs accompagnants qui créent les bases d'un véritable service public de l'école inclusive. »

Les données (transmises lors du GT)

Concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap :
-2460 élèves sont scolarisés en milieu ordinaire.
1226 avec AESH : 415 élèves AESH individualisé et 811 avec AESH mutualisé.
645 sont en ULIS.
-423 en ESMS.

Dans l'aude, pour garantir l'école inclusive et pour accompagner les enfants en situation de handicap :

-Un service départemental école inclusive qui mobilise l'ensemble des personnels pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe, mais aussi de l'école ou de l'établissement scolaire : aide humaine, pédagogique, éducative ou thérapeutique, dispositifs spéciaux, groupes d'aides, aménagements matériels.
-Une équipe ASH.

-9 enseignantes référentes.
- Des AESH.
- Des formateurs pôle ressource Ecole inclusive.

Les dispositifs :
-Scolarisation en classe ordinaire
-Unités localisées pour l'inclusion scolaire :ULIS collège et lycée.
-Etablissements et services médicaux-sociaux : IME, ITEP, SESSAD…
Sur ces derniers mois : création de 22 places en sessad, 8 places en IME. Même si beaucoup reste à faire ces créations sont importantes.
-UEEA-UEMA

Service école inclusive :
Une cellule d'appui et d'écoute pour accompagner les familles est mise en place.
-Cellule nationale aide handicap école
-Cellule départementale d'accueil, d'écoute et de réponse
-Numéro unique école inclusive : 0805805110
-Mail : ecole-inclusive11@ac-montpellier.fr
-Coordonnées : Inspection de l'Education natuionale ASH de l'Aude
67 rue Antoine Marty- 11816 CARCASSONNE

Pour assurer la continuité pédagogique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (Enseignants et AESH) un espace collaboratif a été élaboré : TRIBU.
Il a reçu jusqu'à 800 visites par jour.

Le pial : Pôle inclusif d'accompagnement localisé.
Le PIAL est une nouvelle forme d'organisation dont l'objectif est de coordonner les moyens d'accompagnement humain en fonction des besoins des élèves en situation de handicap ;
A l'échelle d'une circonscription, d'un EPLE ou d'un territoire déterminé regroupant des écoles et des établissements.
Il repose sur un accompagnement humain au plus près des besoins de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son autonomie.
3 objectifs : Evaluation des besoins, souplesse organisationnelle, coordination des moyens d'accompagnement.

Echanges avec les OS
Les OS reconnaissent l'engagement de l'IEN et du service départemental de l'école inclusive.
Néanmoins plusieurs questions ont été soulevées :
-Sur la cartographie des Pial : l'élaboration est en cours.

-Sur le nombre important d'enfants à suivre par enseignante référente (environ 240 enfants/enseignante référente) , l'Aude est dans la moyenne nationale.
-Sur les déploiements des AESH : chaque déploiement s'est fait en associant les personnels. Fédération des parents d'élèves et OS regrettent que certains redéploiements se fassent dans l'urgence et sans laisser le temps ni aux AESH ni aux enfants de s'y préparer.
-Les OS craignent et regrettent (puisque c'est parfois déjà le cas) que la « souplesse organisationnelle » des PIAL dégrade encore les conditions de travail des AESH avec un nombre plus important d'enfants à suivre, des edt qui changent régulièrement, de plus en plus de postes partagés, des coûts de déplacements plus élevés…

Pour LES OS : il y a urgence à recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves notifiés d'être accompagnés à hauteur des besoins. La FSU, SNUDI-FO et le SNALC souhaitent l'abandon des PIAL.

Ce qu'en pense le SNALC :

Nous ne pouvons que saluer l'**engagement de tous les personnels qui œuvrent à accompagner au mieux les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le service départemental de l'école inclusive est mobilisé et il convient de ne pas minorer les efforts louables de chacun.**
Mais force est de constater que le système, par manque de moyens financiers et humains, ne permet pas encore d'offrir à ces élèves tout ce dont ils auraient besoin.
En privilégiant l'aide mutualisée, en rationalisant la gestion des AESH, cette forme d'organisation peu aboutir à certaines situations néfastes : des redéploiements d'AESH à la dernière minute, des emplois du temps instables, un nombre d'enfants à suivre trop important qui relève plus d'un « saupoudrage » de l'accompagnement, qu'un véritable accompagnement de l'enfant.
Les échanges ont été très riches, intéressants. Le travail pour une école inclusive se poursuit !

Les représentants du SNALC de l'Aude.

snalc
de l'école au supérieur